

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 1<sup>er</sup> ET 2 DÉCEMBRE 2012 À ANNECY (74)

Hébergement : Les Balcons du Lac B.P. 223 74320 Sévrier Tél : 04 50 52 61 51  
 E-mail : [contact@village-vacances.com](mailto:contact@village-vacances.com) [www.village-vacances.com](http://www.village-vacances.com)

Bulletin d'inscription à retourner **avant le 30 Septembre 2012** avec votre règlement par chèque à l'ordre du Club des Cents Cols à : Jean-Pierre Lambert 16 Rue des Chênes 66470 Sainte-Marie-la-Mer FRANCE  
 Tél : 06 74 63 27 42 E-mail : [sejours@centcols.org](mailto:sejours@centcols.org)

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC Actif ou associé <sup>(1)</sup>	N° licence FFCT <sup>(2)</sup>

Adresse .....

CP : ..... Ville : ..... E-mail : ..... Téléphone : .....

	VENDREDI 30/11	SAMEDI 1/12	DIMANCHE 2/12	PRIX	NOMBRE	MONTANT
Déjeuner				19 €		
Dîner Vendredi 30				19 €		
Dîner festif Samedi 1er (menu Saveur du Terroir)				26 €		
Pension du 30 (dîner) au 2/12 (déjeuner)				142 €		
Idem : pour licencié FFCT (sur présentation licence à l'accueil)				130 €		
Pension du 30 (dîner) au 1/12 (déjeuner)				70 €		
Idem : pour licencié FFCT (sur présentation licence à l'accueil)				64 €		
Pension du 1er (déjeuner) au 2/12 (déjeuner)				101 €		
Idem : pour licencié FFCT (sur présentation licence à l'accueil)				94 €		
Pension du 1 <sup>er</sup> (dîner) au 2/12 (déjeuner)				82 €		
Supplément chambre individuelle / nuit / personne				10 €		
Assurance obligatoire (non licenciés FFCT et accompagnateurs)				2 €		
<b>TOTAL</b>						

**Pensez-vous venir avec un ou plusieurs vélos ? (pour prévoir les garages) Combien ? .....**

**N.B. :** Pour une arrivée avant le vendredi 30 novembre : le centre n'ouvre que le 29.

Pour un départ après le dimanche 2 décembre : le prix de la ½ pension est de 56.25 € par personne et par nuit (TTC).

**Attention :** pas de repas du soir le 29 novembre (nuit + petit déjeuner = 25 € en chambre double ou 45 € en chambre simple).

Réservation (uniquement pour ces dates) : Antoine Gendron - 04 50 52 47 12,

### Conditions d'inscription

1. L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'à 30 jours avant le début du séjour et être remboursé des sommes versées,
2. L'adhérent qui interrompt son séjour pour raison personnelle (hors cas de force majeure: décès dans la famille, maladie, accident – voir ci-dessous) sans avoir utilisé les prestations totales ou partielles de sa réservation ne pourra prétendre à un remboursement de celles-ci.
3. Le Club des Cent Cols ne pouvant proposer une assurance couvrant les risques d'annulation tardive (moins d'un mois avant le séjour) ou d'interruption de séjour liée à des cas de force majeure (décès dans la famille, maladie, accident), il ne peut pas faire supporter à tous les adhérents du Club un quelconque remboursement. Le remboursement des sommes payées par l'adhérent pour des prestations non utilisées ne pourrait donc être possible qu'en cas de négociation favorable avec le prestataire.

**Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription.  
 Je certifie exacts les renseignements fournis.**

À ..... Le ..... **Signature obligatoire :**

<sup>1</sup> Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial

<sup>2</sup> Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non-licenciés.